

VIVRE LE CARÊME EN PAROISSE

Les messes :

Messe des Cendres : mercredi 14 février à 18h – Eglise de Seyssel 74

Messe des Rameaux : dimanche 24 mars à 10h30 – Eglise de Seyssel 01

Jeudi- Saint : jeudi 28 mars à 20 h à Seyssel 74

Vendredi-Saint : vendredi 29 mars à 20h à Seyssel 74

Veillée pascale : samedi 30 mars à 20h30 à Seyssel 74

Pâques : Dimanche 31 mars à 10h30 à Seyssel 01

Fête du Pardon :

Samedi 16 mars
après-midi à
Frangy

Permanences Confessions :

Samedi 2 février
à 11h (Seyssel
74)



Nettoyage des églises de Seyssel

Samedi 30
mars 2024
dès 9h

LE SERVICE D'ENTRAIDE FAMILIALE



Créé en 1992, le S.E.F. vient de fêter ses 30 ans !

Association relevant de la loi de 1901, plusieurs bénévoles issus du pays de SEYSSEL contribuent à son fonctionnement ! **Et si cette année nous leur donnions un coup de pouce pendant le carême ?**



ACTION DE CAREME 2024

Paroisse St-Vincent du Haut-Rhône
13 grande rue, 74910 SEYSSEL

<https://www.diocese-annecy.fr/st-vincent>

<https://www.facebook.com/Notre-paroisse-St-Vincent-du-Haut-Rhone>



Cette année, notre paroisse a choisi de soutenir une action LOCALE et LAÏQUE.

Aidons le Service d'Entraide Familiale du pays de SEYSSEL !



Qui est le Service
d'Entraide
Familiale ?

- Le SEF accompagnent actuellement une trentaine de familles soit environ 80 personnes de tout âge et de diverses situations sociales.
- Pour avoir accès au SEF, les personnes en situation de précarité doivent d'abord rencontrer l'assistante sociale.
- L'aide offerte consiste à fournir des produits alimentaires, d'entretien ou d'hygiène. Si une grande partie des produits de base (épicerie et produits frais) provient du principal partenaire : la banque alimentaire, le S.E.F. complète la gamme de produit en achetant dans les commerces de proximité.
- Les bénéficiaires peuvent ainsi retirer des produits frais chaque semaine et des produits d'épicerie tous les 15 jours.
- Les mairies de SEYSSEL mettent à disposition des locaux pour faciliter les échanges.
- Régulièrement, des braderies sont réalisées. Les bénéfices servent exclusivement à l'achat de produits alimentaires.

COMMENT MENER NOTRE ACTION DE CARÊME ?

Mener une action de carême, ce n'est pas simplement mettre un peu de son argent dans une enveloppe, c'est une démarche à laquelle sont invités les catholiques pendant ce temps qui conduit à Pâques



Je peux prendre un temps de prière et de méditation :

Un texte d'Évangile peut m'aider à préparer ma démarche.



Je dépose mon aumône de carême dans une enveloppe :

J'indique sur l'enveloppe : DÉMARCHE DE CARÊME

Je peux donner :

- des espèces
- Un chèque à l'ordre de : Paroisse St-Vincent du haut-Rhône

Je dépose mon enveloppe :

- Dans la corbeille de la quête le dimanche
- Au presbytère, dans la boîte aux lettres ou pendant les permanences.



Alors le Roi dira à ceux qui seront à sa droite : "Venez, les bénis de mon Père, recevez en héritage le Royaume préparé pour vous depuis la fondation du monde. Car j'avais faim, et vous m'avez donné à manger ; j'avais soif, et vous m'avez donné à boire ; j'étais un étranger, et vous m'avez accueilli ; j'étais nu, et vous m'avez habillé ; j'étais malade, et vous m'avez visité ; j'étais en prison, et vous êtes venus jusqu'à moi !" Alors les justes lui répondront : "Seigneur, quand est-ce que nous t'avons vu... ? tu avais donc faim, et nous t'avons nourri ? tu avais soif, et nous t'avons donné à boire ? tu étais un étranger, et nous t'avons accueilli ? tu étais nu, et nous t'avons habillé ? tu étais malade ou en prison... Quand sommes-nous venus jusqu'à toi ?" Et le Roi leur répondra : "Amen, je vous le dis : chaque fois que vous l'avez fait à l'un de ces plus petits de mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait."

Matthieu 25:34-40